



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 56537

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des médecins scolaires dans l'académie d'Aix-Marseille. En effet, cette académie n'a pas bénéficié de création de postes depuis de nombreuses années alors que le taux d'encadrement par médecin est de 6 100 élèves, avec un indicateur de difficultés sociales de 126,3. Elle souhaite connaître les mesures que le ministère compte prendre afin de régler ce problème.

Texte de la réponse

L'académie d'Aix-Marseille figure au nombre des académies participant au dispositif expérimental de lutte contre la violence scolaire. A ce titre, le potentiel du service local de promotion de la santé en faveur des élèves a été renforcé, entre 1998 et 2000, par un emploi et neuf équivalents-temps-plein de médecins scolaires. Pour la rentrée 2001, l'académie est attributaire de trois des cinquante emplois de médecin créés en loi de finances. A cette date, elle disposera d'un médecin pour 5 790 élèves, soit un taux d'encadrement plus favorable que le moyenne nationale (un pour 5 940).

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56537

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 239

Réponse publiée le : 12 mars 2001, page 1545